



Commission Départementale en Arbitrage du Lot et Garonne

Présidence : Eric BELLANDI,

Présents : MM. Didier BOUYNE, José DE JESUS, Eric LARRIGAUDIÈRE représentant des arbitres, Jacques REYNAERT, José ROMERO, Sébastien BIELLMANN

Excusés : Loïc BOSCHER, Michel DUBERNET représentant le CD, Gilles BONTE, Amédée ESPOSITO, Jean-Christophe NICOLETTO,

Assiste en fin de réunion, Sylvain MICHELET, Président du district,

Réunion du 08 décembre 2023

Le PV du 13 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

La CDA souhaite bon courage à Luc DAVID ainsi qu'à sa famille.

Année sabbatique

Notre collègue, Lyazid BAHLALI, par mail en date du 23 mai 2023, souhaite avoir une année sabbatique pour la saison 2023/2024.

La CDA valide la demande à l'unanimité des membres présents.

Désignations seniors

N° de téléphone de la CDA : 06.71.91.27.13

Examen théorique et Taisa pour la saison 2024/2025

Ils auront lieu le dimanche 14 avril 2024 à Villeneuve/Lot, à partir de 9h00 au stade Myre Mory.

En cas d'absence, une séance de rattrapage aura lieu le dimanche 21 avril 2024, à partir de 9h00 à Agen au parc des sports.

Observations au 11 décembre 2023

Arbitres D1 : 11/11

Arbitres D2 : 09/11

Arbitres D3 : 11/22

Arbitres AA : 10/15

Arbitres Jeunes : 3/3

Candidats ligue seniors et jeunes

Avoir effectué 7 rencontres en D1 et D2 pour les seniors au 31 mars de la saison en cours. Limite de demande à la CDA : 31 décembre 2023.

Inscrits au 08 décembre 2023, 2 candidats : Abdellatif AFKIR et Youssef RADJABOU.

Promotionnel au 1er janvier 2024

Saïd AMELLAL de D2 à D1

Réunion de fin de saison

Sauf avis contraire, elle devrait avoir lieu le 25 mai 2024 à Bias.

Divers

Le Président de la Commission de Discipline fait part des comportements suivants

1) M. Abdellaziz IGOUZOUL (licence n° 300532692) : refus d'inscrire un blessé sur la FMI sur la rencontre de D2 St Bazeille/EBBE.

Sanction : rappel à ses devoirs.

(les arbitres ont l'obligation d'inscrire les joueurs (es) blessés(es), et de présenter aux capitaines le déroulé de la rencontre avant signature).

2) M. Abdeltif BEN CHARQUI (licence n°2545931719) : oubli d'avoir coché sur la tablette le carton rouge de la rencontre de D2 USPF/Astaffort.

Sanction au vu de l'article 20 : 20 € d'amende.

3) M. Mikaël GLATH (licence n° 34053028) : rapport contradictoire avec celui de son AA1 Doutreleau Christophe (licence n°350516079), de la rencontre de l'ASSA/OSA.

Sanction au vu de l'article 20 : 20 € d'amende.

4) MM. Abdellaziz IGOUZOUL (licence n° 300532692), Christopher GIRARD (licence n° 300541711) et José DE JESUS (licence n° 399050410) : absence de rapport à la suite d'un jet de bouteille lors de la rencontre de D2 Agen RC/Castillonnes.

Sanctions au vu de l'article 20 : 20 € d'amende chacun.

5) M. Hugo LISSE (licence 9603854357) : carton rouge infligé lors de la rencontre U17 Virazeil/Astaffort, pour se raviser le lundi et demander de le transformer en carton jaune.

Sanction au vu de l'article 20 : 20 € d'amende.

6) M. Nadim BEN CHARQUI (licence n°2546674429) : oubli d'envoi de son rapport à la suite de l'expulsion d'un joueur sur la rencontre U15 Confluent/Launac.

Sanction : rappel à ses devoirs (arbitre stagiaire).

7) MM. Rui RODRIGUES GUEDES(licence n° 320534514) et Lionel BETIS (licence n° 2546479826) : absents sans excuses lors de la Commission de Discipline.

Sanction : la commission les a amendés.

8) Mme Emilie BERNARD (licence n°2546531455) : en astreinte bureau, s'est mise en indisponibilité, et est allée arbitrer une rencontre bénévole. Suite à l'envoi d'un courrier de la CDA, celui-ci est resté lettre morte.

Sanction au vu de l'article 20 : 20 € d'amende.

9) M. Jean-Christophe NICOLETTO (licence n°339232249) : courrier envoyé à la CDA contestant le rapport d'observation de De Jésus José (licence n° 399050410).

Lu et commenté, une réponse lui sera apportée à la prochaine CDA.

Prochaine CDA: fin janvier 2024

Le secrétaire *REYNAERT Jacques*

L
e

P
r
é
s
i
d
e
n
t

